
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GAZ DE SCHISTE : L'ETAT DOIT FAIRE APPEL, NOUS NOUS ENGAGERONS A SES CÔTÉS
Réaction d'Hervé Saulignac à l'annulation de l'abrogation du permis de Total

28 janvier 2016

Après avoir rejeté la requête de la société Schuepbach Energy LLC le 22 décembre dernier, le tribunal de Cergy-Pontoise a validé celle du groupe Total, annulant, ce jeudi, l'abrogation du permis de Montélimar.

En effet, le groupe Total ayant indiqué dans son rapport que la technique de la fracturation hydraulique, interdite en France depuis mai 2011, ne serait pas utilisée pour cette exploration, c'est sur ces bases que Total retrouve le droit d'exploration sur un périmètre qui va de la Drôme à l'Hérault, en passant par l'Ardèche, le Gard et le Vaucluse.

En décembre dernier, à l'annonce de la « victoire » sur le permis de Villeneuve-de-Berg Hervé Saulignac, Président du Département de l'Ardèche rappelait *« nous devons rester vigilant et ne pas considérer cette victoire comme définitive. Nous devons rester mobilisés en attendant le résultat d'un autre recours : celui déposé par le pétrolier français Total contre l'abrogation du permis de recherche de Montélimar (Drôme), qui sera examiné début janvier 2016. »*.

Aujourd'hui, la mobilisation doit encore se renforcer. Hervé Saulignac rappelle *« Nous avons obtenu en 2011 un premier arrêt de ces projets dangereux pour notre environnement, notre qualité de vie et dont surtout nul ne connaît l'impact dans le temps et pour les générations futures. Cette victoire due à la mobilisation des populations et des élus était fragile, nous le savions. La mobilisation doit être forte aujourd'hui, pour redire notre détermination à empêcher ces multinationales de mettre leurs projets à exécution. Le Département qui a été solidaire de l'Etat français en intervenant en défense dans le cadre de l'examen par le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise des recours Schuepbach et Total, poursuivra son engagement dans ce sens, dès que l'Etat aura fait appel du jugement du tribunal de Cergy-Pontoise. »* et ajoute *« j'invite tous les citoyens à se mobiliser et rejoindre le 28 février la manifestation de Barjac pour dire l'aberration de projets qui visent le profit au mépris des risques environnementaux et de l'impact sur la qualité et le cadre de vie des populations concernées. »*

N/Réf : CP0116 CF Gpress